

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2813-2021  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2813-2021 modifiant le Règlement 2410-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant une hauteur additionnelle au centre-ville sur la rue Principale Ouest.

Ce règlement vise à :

- soustraire les zones Eh31Cr, Eh32P, Eh41Cr, Ei36Cr, Ei37C et Ei42Cr, situées sur la rue Principale Ouest entre les rues Sherbrooke et du Quai, à la possibilité d'ajouter des étages supplémentaires ou des nouvelles constructions de 4 étages via les critères généraux d'admissibilité d'un projet de PPCMOI à l'intérieur du périmètre urbain;
- permettre dans les zones Eh31Cr, Eh41Cr et Ei42Cr, situées sur la rue Principale Ouest, entre les rues Sherbrooke et du Quai, l'ajout d'étages supplémentaires ou de nouvelles constructions de 4 étages et d'une hauteur maximale de 13,5 mètres pour des propriétés spécifiquement identifiées au règlement. La hauteur maximale est portée à 15 mètres pour une construction hors toit représentant 5 % et moins de la superficie complète de la toiture;
- ajouter qu'une étude illustrant les nouvelles ombres portées et leur durée selon les saisons et les emplacements sensibles peut être requise pour certains projets;
- prévoir des critères d'évaluation pour rendre admissible, dans les zones Eh31Cr, Eh41Cr et Ei42Cr sur la rue Principale Ouest, entre les rue Sherbrooke et du Quai, l'ajout d'étages supplémentaires ou des nouvelles constructions de 4 étages et d'une hauteur maximale de 13,5 mètres pour des propriétés spécifiques.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 14 juillet 2021.

  
M<sup>e</sup> Sylviane Lavigne,  
Greffière